

**Le Centre public d'action sociale de Virton procède au recrutement et à la constitution d'une réserve de recrutement d'infirmier (H/F/X) afin de satisfaire aux besoins actuels et futurs de la MR-MRS « l'Amitié ».**

Les candidatures munies des pièces requises (C.V., lettre de motivation, copie du diplôme, copie du visa infirmier, copie de la carte d'identité, extrait du casier judiciaire) seront transmises à M. le Président du CPAS de Virton (2, rue des Combattants à 6760 Virton) par recommandé ou par courriel au département RH (rh@cpas-virton.be) ou déposées au CPAS contre accusé de réception.

Les candidat(e)s devront répondre aux conditions ci-après :

#### CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé(e) de 18 ans au moins.

#### CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- Être porteur du titre donnant accès à la profession d'infirmier (H/F/X) ou d'un titre reconnu équivalent ;
- Disposer d'une expérience utile à la fonction est un atout ;
- Répondre aux conditions d'une aide à l'emploi (APE, Activa, ...) est un atout ;
- Réussir une épreuve de sélection, organisée par la Commission de sélection, en présence des représentants des organisations syndicales en qualité d'observateurs.

#### AVANTAGES :

- Un salaire annuel allant de :
  - Infirmier(ère)s breveté(e)s (D6) : de 28.721,91€ à 44.132,29€ (indexé à l'indice actuel de 1,7758) ;
  - Infirmier(ère)s bachelier(ère)s (B1) : de 32.012,03€ à 44.415,55€ (indexé à l'indice actuel de 1,7758) ;
- 11% de sursalaire mensuel par rapport à la rémunération brute ;
- Des prestations exceptionnelles (nuits, prestations le dimanche, fériés...);
- Un 2ème pilier de pension cotisé par le CPAS correspondant à 3% du salaire brut ;
- Des chèques repas d'un montant de 5€/jour presté (dont 1,25€ à charge de l'employé) ;
- Une allocation de fin d'année : payable en novembre ;
- Une prime d'attractivité : payable en décembre ;
- Un pécule de vacances (92% du salaire brut pour une année entière prestée – payable en mai de l'année suivante) ;
- Des réductions de temps de travail en fonction de l'âge à partir de 45 ans.

Tout renseignement complémentaire relatif à ce recrutement peut être obtenu auprès du département R.H.

**Tél. 063 24 09 67 – rh@cpas-virton.be**